



PLAN D'INTERVENTION ET D'AFFECTATION DES RESSOURCES
ACCÈS ENTREPRISE QUÉBEC

DOCUMENT FINAL

MAI 2023

1. PRÉSENTATION DE L'ORGANISME

1.1 MRC D'ABITIBI-QUEST

Créée le 1^{er} janvier 1982, la MRC d'Abitibi-Ouest est une personne morale de droit public, ayant un établissement au 11, 5^e Avenue Est, La Sarre, province de Québec. Composée de 21 municipalités et de 2 territoires non organisés (TNO), la MRC d'Abitibi-Ouest a décidé, suite à l'entrée en vigueur de la loi 28, d'exercer elle-même sa compétence en matière de développement local et régional. Celle-ci se matérialise plus spécifiquement par le service développement, qui assume le mandat de favoriser le développement local et l'entrepreneuriat.

À travers le mandat de l'entrepreneuriat, le service de développement offre aux entrepreneurs une variété de services adaptée à leur projet, qu'il soit en phase de démarrage, d'expansion, de consolidation, de vente ou de relève. L'accompagnement des entrepreneurs, privés ou collectifs, se concrétise par un soutien technique à la réalisation du projet qui peut être complété par un soutien financier grâce aux fonds gérés par le milieu.

1.2 ACCÈS ENTREPRISE QUÉBEC

En novembre 2020, le Gouvernement du Québec annonçait la création du réseau Accès entreprise Québec afin de s'assurer que les entreprises aient accès à des services d'accompagnement et d'investissement de haute qualité, comparables d'une région à l'autre dans le respect des spécificités régionales.

Se positionnant comme la porte d'entrée des entreprises vers les services et les organismes voués aux entrepreneurs, le réseau Accès entreprise Québec poursuit les objectifs suivants :

- Améliorer les services aux entreprises;
- Développer une offre de service qui réponde aux priorités et aux besoins des entreprises de l'ensemble du territoire de la MRC;
- Donner accès à des services comparables sur le territoire;
- Assurer le déploiement des entreprises et l'atteinte de leur plein potentiel.

2. PORTRAIT DU TERRITOIRE

La MRC d'Abitibi-Ouest s'étend sur une superficie d'un peu plus de 3 300 km². Les 20 584 personnes qui occupent le territoire sont réparties au sein de 21 municipalités et deux territoires non organisés. Près de la moitié (49 %) habite dans un milieu urbain, soit à La Sarre ou Macamic, l'autre moitié réside en milieu rural, dans des localités dont la taille moyenne est d'environ 500 habitants.

Au cours de la période 2009 à 2019, la population de la MRC d'Abitibi-Ouest a diminué de près de 3 %, alors que l'ensemble du Québec a connu une croissance de 8 %. Toutefois, on observe une stabilisation de la population depuis 2017.

L'économie la MRC d'Abitibi-Ouest est orientée principalement vers le secteur primaire, surtout l'agriculture et l'exploitation forestière. Bien qu'aucune mine ne soit en exploitation sur le territoire, plusieurs citoyens œuvrent dans ce secteur d'activité dans les régions limitrophes ou même ailleurs dans le monde. À cet égard, la MRC d'Abitibi-Ouest se distingue de la région et du Québec du fait qu'une forte proportion (22,7 %) de ses citoyens travaillent à l'extérieur de ses frontières.

Profil des entreprises

En 2020 la MRC d'Abitibi-Ouest compte 694 établissements, soit 13,8% des établissements de l'Abitibi-Témiscamingue. Les secteurs comportant les plus grandes proportions d'établissements sont les secteurs Enseignement, santé et administration publique (19,5 %), Agroalimentaire (14,6%) et Commerce de détail et de gros (14,1%). Ensemble, les MRC d'Abitibi-Ouest et du Témiscamingue comptent plus des deux tiers des établissements du secteur Agroalimentaire de l'Abitibi-Témiscamingue.

Plus de la moitié des établissements (53,2 %) de la MRC d'Abitibi-Ouest regroupent moins de 5 travailleurs et près du tiers (30,8%) de 5 à 19 travailleurs.

Les établissements de la MRC d'Abitibi-Ouest emploient 6 935 travailleurs en 2020. Bien qu'ils comptent un moins grand nombre d'établissements, certains secteurs d'activité comportent une proportion beaucoup plus importante d'emplois. C'est le cas notamment des secteurs Mines, Fabrication et Construction.

Marché du travail

Comme dans toutes les MRC d'Abitibi-Témiscamingue, le taux de travailleurs chez les 25-64 ans était à la hausse dans la MRC d'Abitibi-Ouest (72,4 %) en 2017. Bien que des gains puissent être réalisés à ce niveau, les employeurs doivent faire face à d'importants défis, puisque pour 100 personnes âgées de 55 à 64 ans qui s'apprêtent à se retirer du marché du travail, seulement 56 jeunes de 20 à 29 ans seront susceptibles de les remplacer. À titre de comparaison, cet indice de remplacement de la main-d'œuvre est de 70 en région et de 84 dans le reste du Québec.

3. PORTRAIT DES RESSOURCES ACTUELLES

En 2015, le gouvernement du Québec transforme le modèle de développement économique local et régional en reconnaissant la pleine compétence des MRC en ce domaine. À la MRC d'Abitibi-Ouest, cette compétence s'exerce plus spécifiquement par le **service de développement**, qui assume le mandat de favoriser le développement local et l'entrepreneuriat.

À travers son mandat lié à l'entrepreneuriat, le service de développement offre aux entrepreneurs une variété de services adaptée à leurs projets, qu'ils soient en phase de démarrage, d'expansion, de consolidation, de vente ou de relève. Cet accompagnement se concrétise par un soutien technique à la réalisation du projet qui peut être complété par un soutien financier grâce aux fonds gérés par le milieu. De plus, le service de développement demeure à l'affût de toutes les informations pertinentes afin de les partager avec tous ceux qui sauront en maximiser les retombées pour notre territoire.

Équipe

L'offre de services pour le mandat lié à l'entrepreneuriat est assurée par **trois (3) conseiller en développement** et **un (1) conseiller en marketing de contenu et affaires numériques**. Une (1) agente de développement rurale est également affectée au développement de l'offre touristique ainsi qu'à l'accompagnement des entrepreneurs touristiques.

Le directeur du service de développement assure également, en complément des activités de gestion et coordination du service, certains services directs aux entrepreneurs. Une technicienne comptable effectue le suivi administratif des différents programmes d'aide financière et ententes de financement.

Offre de services

Notre équipe offre gratuitement un éventail de services de première ligne, adapté aux besoins et aux ambitions des entrepreneurs, et ce, à toutes les étapes de leur projet entrepreneurial.

- Référencement et réseautage
- Gestion de projets
- Recherche de financement
- Accompagnement en gestion
- Formation
- Mentorat pour entrepreneurs
- Animation du milieu
- Promotion et attractivité territoriale.

En plus d'accompagner les entrepreneurs dans la recherche de financement auprès des intervenants des milieux financiers et gouvernementaux, la MRC d'Abitibi-Ouest dispose également de programmes d'aide financière afin de créer un effet de levier en stimulant l'investissement d'autres partenaires financiers.

La [Politique de soutien aux entreprises](#) adoptée par la MRC d'Abitibi-Ouest décrit de façon détaillée l'offre de service aux entreprises du territoire, incluant les entreprises d'économie sociale.

4. AXES DE DÉVELOPPEMENT

Issu de la concertation et de la participation des citoyens, des partenaires et des élus, le Plan de développement durable 2019-2029 de la MRC d'Abitibi-Ouest sert de lignes directrices aux actions menées sur le territoire.

Le développement durable est « un mode de développement qui choisit de mettre graduellement en place les conditions nécessaires pour maintenir l'intégrité de l'environnement (écologiquement prudent), assurer l'équité sociale (socialement responsable) et viser l'efficacité économique (croissance respectueuse) ».

URBA, Mai-Juin 2013, vol. 34 #2, page 39.

Les priorités et interventions concernant le développement économique et l'offre de service aux entreprises se définissent comme suit :

- Priorité 12 – Soutenir le développement de l'entrepreneuriat
- Priorité 13 – Accentuer notre développement touristique
- Priorité 14 – Favoriser le développement durable du secteur agroalimentaire
- Priorité 15 - Soutenir notre relève entrepreneuriale, l'attraction, la rétention et la formation de la main d'œuvre
- Priorité 16 – Mettre en place les conditions favorisant le virage numérique
- Priorité 17 – Soutenir les activités de recherche et de développement

5. ENJEUX DE DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE

Les enjeux de développement économique identifiés par le comité aviseur sont les suivants :

- Développer la capacité de production dans un contexte de pénurie de main-d'œuvre.
- Développer les intentions et compétences entrepreneuriales¹.
- Développer la capacité d'innovation des entreprises².
- Développer une offre touristique distinctive mettant en valeur l'identité du territoire.
- Assurer une occupation dynamique du territoire et le maintien des services de proximité³.

6. PLAN D'INTERVENTION ET D'AFFECTATION DES RESSOURCES

Enjeux de développement économique à travailler par la MRC	Objectifs à atteindre	Actions à mettre en place	Échéances	Indicateurs de performance	Temps accordé par les ressources
Développer la capacité de production des entreprises dans un contexte de pénurie de main-d'œuvre.	Accompagner les employeurs dans l'identification des programmes et services adaptés à leurs besoins en matière de recrutement de la main-d'œuvre.	Maintenir une veille stratégique concernant les différents programmes, services et initiatives d'accompagnement des entrepreneurs en matière de gestion des ressources humaines; Répertorier les différents outils de gestion des ressources humaines.	31-mars-24	Un programme de veille stratégique développé	5 % du temps d'une ressource
		Mise en place d'un groupe de travail sur le recrutement de la main-d'oeuvre ayant la responsabilité de favoriser la participation des employeurs ainsi qu'une communication efficace des différentes actions en matière de recrutement, d'accueil, d'intégration et de rétention de la main-d'œuvre.	31-mars-24	3 employeurs participants; 2 rencontres	5 % du temps d'une ressource
	Soutenir les employeurs dans leurs démarches d'attraction et d'accueil des personnes immigrantes;	En collaboration avec le CLD Rouyn-Noranda, sensibiliser et proposer aux employeurs différents outils favorisant le recrutement, l'accueil, l'intégration et l'inclusion des personnes immigrantes.	31-mars-24	Une activité de formation organisée; 10 employeurs accompagnés	5 % du temps de deux (2) ressource
		Développer un modèle de politique d'accueil et d'inclusion des personnes immigrantes et sensibiliser les employeurs, les municipalités et les organismes à l'adapter à leur réalité et à le mettre en place (MIFI).	30-sept-23	Un outil développé	5 % du temps d'une ressource

Enjeux de développement économique à travailler par la MRC	Objectifs à atteindre	Actions à mettre en place	Échéances	Indicateurs de performance	Temps accordé par les ressources
Développer les intentions et compétences entrepreneuriales¹.	Sensibiliser les diverses clientèles cibles à l'entrepreneuriat, individuel ou collectif;	En collaboration avec les différents acteurs et intervenants à la mise en œuvre de projets collectifs de sensibilisation à l'entrepreneuriat (OSE Entreprendre, Audace, etc...).	31-mars-24	2 projets collectifs réalisés avec les partenaires	5 % du temps d'une ressource
	Collaborer avec les différents acteurs et intervenants pour maximiser l'offre de service aux entrepreneurs;	Rencontrer les différents acteurs et intervenants; Répertorier les initiatives, projets et/ou pistes de collaboration permettant de répondre aux enjeux de développement économique identifiés.	31-mars-24	5 acteurs et intervenants rencontrés; Un projet collectif réalisé avec les partenaires	15 % du temps d'une ressource
	Accompagner les entrepreneurs dans leur projet entrepreneurial, qu'il soit en phase de démarrage, d'expansion, de vente ou de relève;	Définir les intentions et compétences entrepreneuriales des entrepreneurs, actuels et futurs; Offrir du soutien technique à la réalisation de projets; Offrir, le cas échéant, un soutien financier direct.	31-mars-24	130 entrepreneurs accompagnés ; croissance annuelle 10%; Un programme de veille stratégique développé.	30 % du temps de trois (3) ressources
		Maintenir une veille stratégique concernant les différents programmes d'aide financières.	31-mars-24	Un programme de veille stratégique développé	5 % du temps d'une ressource
	Accompagner les entreprises dans l'adoption des meilleures pratiques de gestion et administration des affaires;	Accompagner les entrepreneurs dans l'implantation des outils (Planification stratégique, ventes & marketing, comptabilité, facturation, etc...).	31-mars-24	10 interventions réalisées	15 % du temps de trois (3) ressources
	Accompagner les entreprises dans la mise en œuvre de stratégies de marketing de contenu et d'affaires numériques;	Accompagner les entrepreneur(e)s dans l'évaluation des capacités numériques de leur entreprise, l'élaboration d'un plan d'action, la mise en œuvre et l'évaluation des résultats; Élaborer des outils d'accompagnement et de formation afin d'améliorer les compétences des entrepreneurs et entreprises du territoire;	31-mars-24	10 entrepreneurs accompagnés ; 5 activités de formation et 10 outils développés	40 % du temps d'une ressource

Enjeux de développement économique à travailler par la MRC	Objectifs à atteindre	Actions à mettre en place	Échéances	Indicateurs de performance	Temps accordé par les ressources
	Relancer les activités de la cellule de mentorat d'affaires;	Évaluer l'intérêt des mentors et mentorés potentiels; élaborer un plan de relance des activités et évaluation des ressources nécessaires.	30-juin-24	Une évaluation d'opportunité; un plan de relance.	5 % du temps d'une ressource
	Favoriser le transfert des connaissances et l'accompagnement des nouvelles ressources internes.	Assurer la formation des nouvelles ressources internes et les accompagner dans leurs démarches auprès des partenaires et des entrepreneurs.	31-mars-24	4 ressources internes accompagnées.	10 % du temps de quatre (4) ressources
Développer la capacité d'innovation des entreprises².	Favoriser le réseautage et le partage d'information entre les entrepreneurs et les différents acteurs de l'écosystème en innovation;	Accompagner les employeurs dans l'identification des programmes et services adaptés à leurs besoins en matière d'innovation.	31-mars-24	5 référencements aux acteurs de l'écosystème en innovation	5 % du temps de cinq (5) ressources
	Accompagner les entreprises dans leurs démarches de commercialisation et de développement de marché;	Identifier et mettre en œuvre des initiatives favorisant l'achat local et le développement de circuits courts de commercialisation ³ (ex.: concours Saveurs locales).	31-mars-24	5 entreprises rencontrées; un projet collectif réalisé avec les partenaires.	10 % du temps d'une ressource
	Assurer le développement des infrastructures et activités de recherche et développement sur le territoire.	Faciliter la circulation d'information et la mise en œuvre de projets de partenariat entre les entreprises, les institutions d'enseignement et centres de recherche présents sur le territoire.	31-mars-24	Un projet de partenariat réalisé	5 % du temps d'une ressource

Enjeux de développement économique à travailler par la MRC	Objectifs à atteindre	Actions à mettre en place	Échéances	Indicateurs de performance	Temps accordé par les ressources
Développer une offre touristique distinctive mettant en valeur l'identité du territoire.	Favoriser le réseautage, le partage d'information et la concertation des acteurs du milieu touristique;	Regrouper les acteurs du milieu touristique (attraits, événements, hébergements, restaurateurs) au sein d'un réseau d'échange;	31-déc-23	30 entreprises participantes.	15 % du temps d'une ressources
	Favoriser le développement d'une expérience client distinctive sur le territoire;	Organiser des activités de formation et de partage des meilleures pratiques de gestion de la qualité de l'accueil et des services touristique.	31-mars-24	1 activité de formation; 10 entreprises participantes	5 % du temps d'une ressource
		Assurer la gestion du bureau d'information touristique (BIT), accueillir, informer et orienter la clientèle touristique;	31-août-23	1 000 visiteurs informés	25 % du temps d'une ressource
	Assurer la promotion de la destination touristique et accompagner les entrepreneurs touristiques dans leurs démarches de commercialisation et de développement de marché;	En collaboration avec les différents acteurs, développer des outils conjoints de commercialisation de la destination (portail touristique, cartes imprimées, signalisation, etc...);	31-mars-24	5 Outils conjoints de commercialisation	25 % du temps d'une ressource 10 % du temps d'une ressource
		Accompagner les entrepreneurs touristiques dans l'évaluation des capacités numériques de leur entreprise, l'élaboration d'un plan d'action, la mise en œuvre et l'évaluation des résultats;	31-mars-24	15 entrepreneurs accompagnés ; 5 activités de formation et 10 outils développés	20 % du temps d'une ressource
	Favoriser le développement de projets et d'infrastructures touristiques sur le territoire.	Exercer une veille stratégique sur les marchés afin de stimuler le développement de projets en lien avec la Stratégie de développement touristique du territoire.	31-mars-24	Un programme de veille stratégique développé	5 % du temps d'une ressource

Enjeux de développement économique à travailler par la MRC	Objectifs à atteindre	Actions à mettre en place	Échéances	Indicateurs de performance	Temps accordé par les ressources
Assurer une occupation dynamique du territoire et le maintien des services de proximité⁴.	<i>Favoriser le développement des services de proximité sur l'ensemble du territoire;</i>	<i>En collaboration avec les différents acteurs et intervenants, identifier les besoins et promouvoir les opportunités en lien avec les problématiques liées à la mobilité des personnes, l'accès aux services de garde ainsi qu'au logement; Offrir un soutien technique à la réalisation de projets individuels ou collectifs.</i>	31-mars-24	<i>Un projet collectif réalisé avec les partenaires</i>	<i>10 % du temps de cinq (5) ressources</i>
	<i>Assurer la pérennité des entreprises offrant des services de proximité sur le territoire;</i>	<i>En collaboration les différents acteurs et intervenants, assurer la relance des activités commerciales sur le territoire de la MRC d'Abitibi-Ouest.</i>	31-mars-24	<i>Un projet collectif réalisé avec les partenaires</i>	<i>10 % du temps d'une ressource</i>
		<i>En collaboration avec le CTEQ et les différents acteurs, informer, sensibiliser et guider les cédants et les repreneurs dans leurs démarches respectives de transmission ou de reprise d'entreprise.</i>	31-mars-24	<i>5 entrepreneurs accompagnés</i>	<i>10 % du temps de trois (3) ressources</i>
		<i>Mettre en place un réseau d'experts locaux en matière de transmission ou de reprise d'entreprise (comptable, fiscaliste, notaire, avocat,...)</i>	31-mars-24	<i>5 experts locaux rencontrés et mobilisés</i>	<i>15 % du temps d'une ressource</i>
	<i>Assurer la pérennité des activités agricoles sur le territoire.</i>	<i>Évaluer les besoins des entrepreneurs agricoles; Collaborer avec les partenaires pour maximiser l'offre de service aux entrepreneurs agricoles; Promouvoir le potentiel de développement agricole du territoire.</i>	31-mars-24	<i>15 entreprises agricoles consultées; un projet collectif réalisé avec les partenaires.</i>	<i>10 % du temps d'une ressource</i>

7. RÈGLES DE GOUVERNANCE

Un comité aviseur composé d'acteurs économiques représentatifs du territoire de la MRC pour orienter et déterminer des pistes d'action visant à mieux soutenir les entreprises du territoire.

Ce comité est formé de cinq (5) personnes, nommées par le conseil d'administration de la MRC d'Abitibi-Ouest, comprenant :

- Un représentant de la MRC;
- Un représentant de la ville la plus peuplée de la MRC;
- Deux personnes en provenance d'entreprises privées situées sur le territoire de la MRC;
- Un représentant d'organisation économique du territoire.

La majorité des membres en fonction constitue le quorum à toutes les réunions du Comité.

Le député de la circonscription d'Abitibi-Ouest à l'Assemblée nationale, ou son représentant, peut assister aux rencontres du comité aviseur à titre d'observateur. Une ressource du service de développement de la MRC d'Abitibi-Ouest coordonne les activités du comité (voir Annexe 3).

Rémunération et conflits d'intérêts et confidentialité

Les membres du comité ne reçoivent aucune rémunération et sont tenus de respecter les règles applicables en matière de conflits d'intérêts et de confidentialité, définis par la Loi sur l'éthique et la déontologie en matière municipale.

8. MISE EN OEUVRE ET SUIVI

Suite à l'approbation par le ministre, le plan d'intervention et d'affectation des ressources sera rendu public sur le site Web du service de développement de la MRC d'Abitibi-Ouest.

Le Comité aviseur effectuera un suivi périodique et procédera à une évaluation annuelle le plan d'intervention et d'affectation des ressources. Une mise à jour des enjeux, des actions à mettre en place, des ressources et des échéanciers sera soumise au conseil d'administration de la MRC d'Abitibi-Ouest pour adoption.

DÉFINITIONS

1. Intentions entrepreneuriales :

Les intentions entrepreneuriales se définissent comme les intentions de créer ou reprendre une entreprise.

2. Capacité d'innovation :

La capacité d'innovation se définit par l'aptitude à créer, mais également à commercialiser de nouveaux produits ou procédés, à introduire de nouvelles pratiques et de nouveaux modèles d'organisation.

3. Réseau de création de valeur

Un réseau de création de valeur regroupe des entreprises qui ont des interrelations et qui travaillent ensemble à la création de valeur. Ce réseau englobe toutes les activités liées au flux de la transformation des biens, de la matière première au consommateur final.

4. Circuit court

Un circuit court se définit comme un mode de commercialisation des produits qui s'exerce soit par la vente directe du producteur au consommateur, soit par la vente indirecte, à condition qu'il n'y ait qu'un seul intermédiaire.

5. Services de proximité :

Les services de proximité sont un ensemble de services marchands ou semi-marchands qui sont à la disposition d'une communauté dans un territoire donné. Ils ont pour objectifs de répondre aux besoins fondamentaux de la personne et des familles, ainsi qu'au dynamisme entrepreneurial d'une communauté, et ce, pour dynamiser ou redynamiser le tissu local et favoriser la cohésion sociale.